



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 95885

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conditions de vie des personnes âgées et dépendantes. La vie à domicile est la première aspiration des personnes de plus de soixante-quinze ans, et concerne aujourd'hui environ 90 % des personnes âgées. Elle implique cependant la diversification des services (prestations médicalisées, soins infirmiers, équipement des logements...), des allocations (aide au retour à domicile après hospitalisation), ainsi que la protection du cadre familial (congé spécifique d'accompagnement, accueil temporaire...). Aussi, il souhaiterait savoir si les services d'aide à domicile sont en nombre suffisant et répartis de façon satisfaisante sur l'ensemble du territoire pour faire face aux besoins toujours plus nombreux d'une population vieillissante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95885

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juin 2006, page 5813